

CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RINXENT

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 8 Décembre 2020 à 19h en la nouvelle salle des mariages de la mairie de Rinxent, sous la présidence de Monsieur Nicolas LŒUILLET, Maire de la Commune.

Il est procédé à l'appel comme suit :

Tableau de Présence du Conseil Municipal du 8 Décembre 2020					
LŒUILLET Nicolas	X	DELANNOY Alain	X	POURE Kenjy	Exc
SAUVAGE Sophie	X	DEHOUCK Claire	X	LELEU Lucie	X
PENEL Emmanuel	Exc	POULET Muriel	X	THOUVENIN Juliette	Exc
VIDOR Anne-Sophie	X	VIANDIER Ludovic	X	DREUILLET Agnès	X
WIMET Philippe	X	LECOUTRE Stéphane	X	CODRON Yohann	X
BARBAZON Nadège	X	MARTEL Stéphanie	X		
LENGAGNE Bernard	X	TREHOU Guillaume	Abs		
LEVISSE Patrick	X	CHEVALIER Ludivine	X		
CARON Béatrice	X	BOURDON Bernard	X	TOTAL Présents	19

Pouvoirs : Mme Thouvenin et M Penel donne pouvoir à M Wimet
M Poure donne pouvoir à M Lœuillet

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

19 présents et 3 pouvoirs : 22 votants

La séance ouverte, Mme Lucie Leleu est élue secrétaire de séance.

1. Huis Clos

Vu l'état d'urgence sanitaire et les dispositions actuellement en vigueur pour limiter la propagation du coronavirus dont la note Pref62-DC/BILI de novembre 2020, le conseil municipal valide à l'unanimité la tenue de la séance en l'absence du public mais en présence de la presse.

Procès-Verbal :

Le procès-verbal de la séance du 7 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité

Décisions prises par délégation :

- Organisation du Centre de Loisirs Toussaint 2020 et recrutement des animateurs
- Attribution bourse d'enseignement supérieur (6*100 €)
- Résiliation des baux pour 6 garages pour cause de vente
- Signature des actes de vente pour 12 garages (72.000 €)
- Signature acte de vente 106 rue Jean Jaurès : 35.000 €
- Signature acte de vente Carrosserie de la Maie : 120.100 €
- Acceptation des offres de :
 - M Lefèvre pour le terrain nu derrière Tenera technologie (1.800 €)
 - MEI Logistique pour le bâtiment GVPlast : 240.000 € (= prix plancher)
 - SCI Hanquez pour le bâtiment à côté du contrôle technique :123.529 € (prix plancher 100.000€)

Information du Maire :

Des trains permettant aux étudiants d'aller sur Calais ou Boulogne le matin et d'arriver à l'heure pour leur cours ont été supprimés à cause semble-t-il de l'épidémie du Coronavirus. De même, 1 des deux trains du soir a été supprimé. Selon la Région, la situation devrait revenir à la normale en janvier. Dans l'attente, des autobus ont été mis en place.

Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

Question n° 1 : Huis Clos

Question n° 2 : Installation de Monsieur Caudron remplaçant de M Lemaire démissionnaire

Question n° 3 : Droit de formation des élus

Question n° 4 : Règlement intérieur

Question n° 5 : Vente à MEI logistique et à M Lefèvre

Question n° 6 : Location de la salle polyvalente – Tarif, Création d'une prestation désinfection

Question n° 7 : Cimetière - Tarif des concessions

Question n° 8 : Montant des bons de fin d'année aux aînés

Question n° 9 : Attribution des bourses communales

Question n° 10 : Maintien participation Rinxent danse Africaine

Question n° 11 : DM n°1 sur budget principal taxe aménagement

Question n° 12 : Engagement des dépenses d'investissement 2021

Question n° 13 : Achat du parc photocopieur

Question n° 14 : Délibération Financement travaux église

Question n° 15 : Organisation annuelle des Accueils Collectifs de Mineur (A.C.M.)

Question n° 16 : Vacances de Neige - Rémunération des encadrants

Question n° 17 : Vacances de Neige – Participation des familles

Question n° 18 : Mise en place espace Ado

Question n° 19 : Adhésion au Système National d'enregistrement de demande de logement social

Question n° 20 : Rapport d'activité de la C.C. Terre des 2 Caps

Question n° 21 : Rapport Prix Qualité Service Assainissement Collectif et Non collectif de la CCT2Caps

2. Installation de Monsieur Codron remplaçant de M Lemaire démissionnaire

M Lemaire ayant démissionné de son poste de conseiller municipal le 01/09/2020 est remplacé de droit par M CODRON dernier membre de la liste élue en mars dernier

3. Droit de formation des élus

La loi engagement et proximité a renforcé, en modifiant l'article L 2123-12 du C.G.C.T. l'obligation de formation des élus en la rendant obligatoire dans l'année qui suit l'élection pour les élus ayant reçu une délégation.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité que

- La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants:
 - ✓ agrément des organismes de formations ;
 - ✓ dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
 - ✓ liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
 - ✓ répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

- Les thèmes privilégiés seront:
 - Les fondamentaux de l'action publique locale
 - Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
 - Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...)

- La somme de 3.976,20 € correspondant à 5% du montant annuel des indemnités des élus sera inscrite au budget 2021.

4. Règlement intérieur

L'article L 2121-8 le code général des Collectivités territoriales, qui prévoit que dans les communes de plus de 1.000 habitants le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

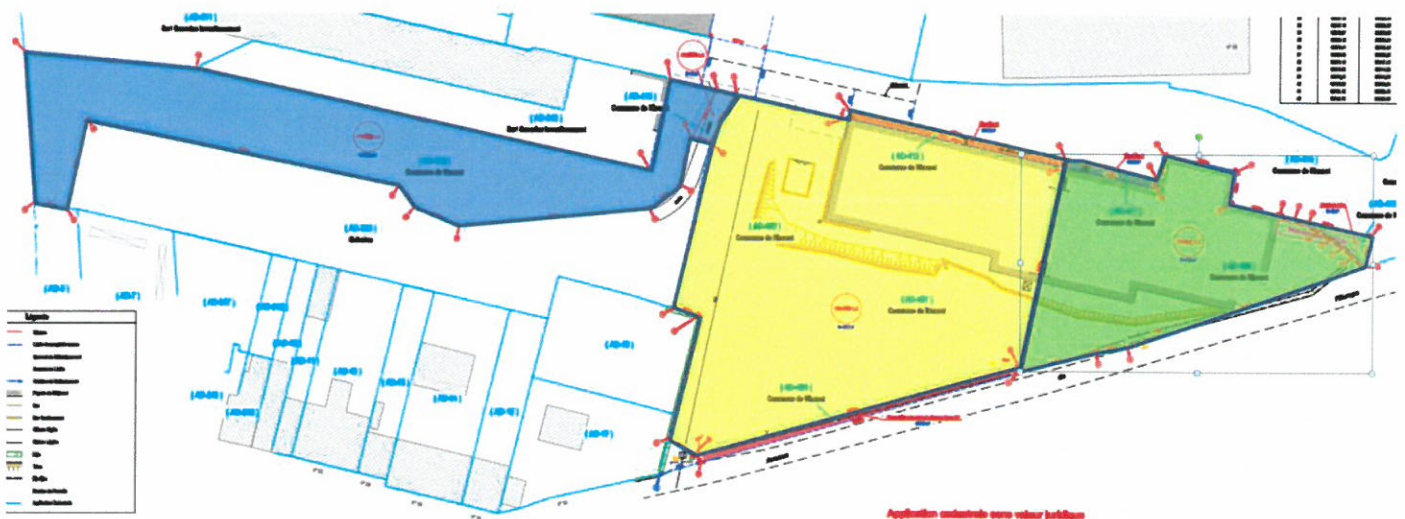
Le conseil municipal a validé à l'unanimité le règlement intérieur établi

5. Vente à MEI logistique et à M Lefèbre

Par délibération 2019-52 et 2019-53, le conseil municipal a validé le principe et défini les conditions de la mise en vente de tout ou partie de la parcelle AD400 portant un immeuble industriel comportant deux unités distinctes :

- Eriktrans d'une surface globale de 936 m² dont 120 m² de bureau
- GVPlast, d'une surface utile de 1.078m² dont 130m² de bureau

Suite à cette mise en vente et aux offres reçues, il a été procédé la division parcellaire aboutissant aux trois zones ci-dessous:



Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité cette division cadastrale, les ventes suivantes :

- M Jean-Michel Lefèbre et son épouse déjà propriétaires de la parcelle AD 335 contigüe, sont acquéreurs des parcelles AD410 (44 m²) et AD409 (2.235 m²) correspondant à des terrains nu en talus d'une superficie globale de 2.279 m² pour 1.800€ (en bleu sur le plan)
- La Société M.E.I. Logistique est acquéreur des parcelles AD407 (4.165 m²) et AD412 (70 m²) représentant une superficie totale de 4.235 m² portant le bâtiment GVPlast présenté ci-dessus au prix de 240.000 €.(en jaune sur le plan)

Et l'individualisation du bâtiment Eriktrans sur les parcelles AD406 (1.725 m²), 411 (30 m²) et 413 (40 m²) d'une superficie totale de 1.795 m² qui n'a pas pour l'instant trouvé acquéreur.(en vert sur le plan)

6. Location de la salle polyvalente – Tarif, Création d'une prestation désinfection

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (14), a validé les nouvelles dispositions suivantes (MM Viandier , Mme Caron, M Lœuillet (2 voix), M Delannoy, M Wimet(3 voix), faisant partie des bureau des associations louant cette salle n'ont pas pris part au vote) :

	Personnes et associations RINXENTOIS(E)	CE, Personnes et Association EXTERIEURES
Location salle	350€	650€
Location vaisselle pour 150 personnes pour 300 personnes	70€ 140€	70€ 140€
Location lave-vaisselle pour 150 personnes pour 300 personnes	45€ 90€	45€ 90€
Nettoyage assuré par le personnel communal pour le sol de la grande salle	150€	150€
Forfait Désinfection	100€	100€

Le forfait désinfection ne s'appliquant que dans le cadre de crise sanitaire

Chèques de caution :

- 1 chèque d'un montant de 550 € pour d'éventuelles dégradations du matériel d'entretien de la salle (sans location de la vaisselle)
- 1 chèque d'un montant de 650 € pour d'éventuelles dégradations du matériel d'entretien de la salle (avec location de la vaisselle).

Conditions particulières :

- 2 Locations gratuites par an pour les Associations.
- Versement de 50% du montant de la location de la salle pour bloquer la réservation

7. Cimetière - Tarif des concessions

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité la reconduction des tarifs des concessions suivants :

	RINXENT	
Prix au m ²	65 €	
Concessions	3 m²	5 m²
15 ans		
30 ans		
50 ans	195 €	325 €
Perpétuité		
Cavurne	Case	Plaque
15 ans	220 €	200 €
30 ans		
Case Columbarium	Case	Plaque
15 ans	220 €	200 €
30 ans		
50 ans		

8. Montant des bons de fin d'année aux aînés

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution de Bons de Noël pour les habitants de Rinxent de plus de 65 ans à raison de 25 € pour les personnes seules et 40 € par couple

9. Attribution des bourses communales

Le principe et les modalités d'attributions de bourse aux étudiants détenteurs du baccalauréat poursuivant leurs études supérieures datent d'une délibération du 6 mai 2004.

Cette bourse de 100 € était accordée pendant 5 ans aux étudiants poursuivant leurs études supérieures sous réserves des conditions suivantes :

- Etre domicilié à Rinxent,
- Etre titulaire du baccalauréat ou équivalent sans être rémunéré,
- Etre inscrit sur la liste électorale de Rinxent s'il a plus de 18 ans ;
- Fournir les pièces suivantes : copie du diplôme obtenu, certificat de scolarité en étude supérieure, un rib au nom de l'étudiant

Le Conseil Municipal par

17	Voix POUR	1	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Mmes Dehouck, Sauvage, Poulet et M Viandier, n'ont pas participé pas au vote car ils ont des enfants en âge de bénéficier de cette bourse.

A validé

- Le principe du versement d'une bourse de 250 € pour les études supérieures versé » en une seule fois dans l'année qui suit l'obtention du baccalauréat (ou équivalent)
- Le maintien des conditions d'attribution de cette bourse
- Le maintien des dispositions régissant l'ancien régime pour les bourses en cours

Les dispositions entreront en vigueur pour les bacheliers 2021.

10. Maintien participation Rinxent Associations Step et danse Africaine

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

- Le renouvellement de la participation aux frais d'inscription des Rinxentois de Step et de Renforcement Cardio gérée par Mme Lerat et à L'association de danse africaine Mosaik intervenant sur Rinxent pour l'année 2020-2021
- Le maintien de cette participation à hauteur de 20 € par inscription ainsi que les conditions d'attributions

11. DM n°1 sur budget principal - taxe aménagement – SANS OBJET

12. Engagement des dépenses d'investissement 2021

Conformément aux règles précisées dans l'article L-612-1 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement des dépenses d'investissement 2021 du budget principal à hauteur des montants suivants:

Comptes	Crédits Votés 2020	Autorisation d'engagement 2021
20 - Immobilisation Incorporelles	27 362,00 €	6 840,50 €
21 - Immobilisation Corporelles	517 424,00 €	129 356,00 €
23 - Immobilisation en cours	622 984,15 €	155 746,04 €
Total	1 167 770,15 €	291 942,54 €

13. Achat du parc photocopieur

Début 2018, la commune a signé avec Konica un contrat de location et de maintenance d'un parc de 6 photocopieurs reprenant trois anciens appareils des écoles ayant déjà 5 ans et intégrant 3 nouveaux produits dont 1 est inutilisé depuis. La location de ce parc (hors frais de maintenance) représente un coût trimestriel de 6.037,88 soit 54.340,92 € jusqu'à la fin du contrat.

A la demande de la commune et après plus d'un an de négociation, une offre de rachat a été proposée par Konica. Cette offre consiste en

- L'achat de deux nouveaux copieurs pour les écoles,
- Rachat du parc restant (copieur Mairie + inutilisé allant dans une école et copieur Bibliothèque-Poste)

Pour un montant de 67.560€ TTC

Le conseil municipal, après avoir comparé la solution de rachat du parc au maintien de la location jusqu'en fin de contrat, a finalement opté à la majorité (21 voix pour) de ne pas racheter le parc, de rester en location jusqu'en avril 2023 et de préparer l'appel d'offre pour le renouvellement du parc à ce moment-là.

14. Délibération Financement travaux église

Le dossier de réhabilitation de l'église de Rinxent dans sa tranche 1 se compose de :

Travaux préparatoires réalisés	2 875,00 € HT
Diagnostic avant travaux :	955,00 € HT
Enlèvement des fientes et poses filets :	1 920,00 € HT
Travaux proprement dit	29 929,29 € HT
Réfection complète du toit de la sacristie	21 148,78 € HT
Réfection des terrassons	4 094,69 € HT
Réparation des désordres sur la toiture	4 685,82 € HT
Evacuation des eaux pluviales :	5 000,00 € HT
Somme à valoir pour imprévus :	2 195,71 € HT
Montant total de la phase 1 :	40 000,00 € HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter une subvention de 32.000 € représentant 80 % du montant HT de l'opération de réhabilitation de l'église de Rinxent Tranche 1
- d'autoriser le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention dans le cadre de la DSIL dans le cadre ou en dehors du plan de relance

15. Organisation annuelle des Accueils Collectifs de Mineur (A.C.M.)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des votants (18) [MMes Sauvage, Barbazon, Dehouck, Poulet dont les enfants font possiblement partie des animateurs n'ont pas pris part au vote] l'organisation annuelle pour la prochaine mandature des ACM suivants :

- **En Février** : Séjour d'une semaine à la neige pour les enfants de CM2 et 15 jours de Centre de loisirs pour les 3-14 ans
- **En Avril et Octobre** : 15 jours de centre de loisir pour les 3-14 ans
- **En Été** : 2 Centres de loisirs de 3 semaines chacun pour les 3-14 ans

Les modalités de fonctionnement, d'inscription et de Tarif restent les mêmes que précédemment sauf pour la garderie qui va ouvrir à partir de 7h30 le matin et dont le tarif passe donc à 1,50 €/matin et par enfant.

Les postes de direction sont assurés par le personnel permanent de la commune sauf en cas d'empêchement. Dans ce cas, la municipalité procèdera au recrutement d'un directeur qui sera rémunéré sur la base du grade d' Adjoint d'animation 8^{ème} échelon et touchera une indemnité de 200 € par centre pour toutes les sujétions liées à son emploi de directeur.

L'aide de la CAF sera sollicitée chaque année pour l'ensemble de ces ACM

16. Vacances de Neige - Rémunération des encadrants

Les vacances de neige organisées par la Commune de Rinxent se déroulent annuellement durant les vacances scolaires de février sur une période de 8 jours : 7 jours pleins sur site (dimanche au samedi) et voyage de nuit à l'aller et au retour

Afin d'encadrer les enfants durant ce séjour, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des votants (18) [MMes Sauvage, Barbazon, Dehouck, Poulet dont les enfants font possiblement partie des animateurs n'ont pas pris part au vote] approuve :

- Le recrutement des encadrants en contrat d'engagement éducatif sur les emplois non permanent créés par délibération 2019-01
- La rémunération forfaitaire de 300 € par séjour avec une rémunération supplémentaire de 50 € pour l'assistant sanitaire,
- Confirme que cette disposition perdurera tant qu'elle restera conforme à la réglementation régissant les contrats d'engagement éducatif,

17. Vacances de Neige – Participation des familles

Le Conseil Municipal ayant adopté le principe de l'organisation annuelle d'un séjour à la neige durant les vacances scolaires de Février valide, à l'unanimité la reconduction des Tarifs et dispositions antérieurs comme suit :

Classe	Lieu de résidence	Lieu de scolarité	Tarif
CM2	Rinxent	Rinxent	100,00 €
CM2	Rinxent	Extérieur	100,00 €
CM2	Extérieur	Rinxent	200,00 €
CM1	Rinxent	Rinxent	300,00 €
CM1	Rinxent	Extérieur	300,00 €
CM1	Extérieur	Rinxent	400,00 €
6ème	Rinxent		300,00 €
6ème	Extérieur	*	400,00 €

*Anciennement scolarisé à Rinxent pour son primaire

Une réduction de 5 € pour les autres enfants d'une même fratrie ainsi que pour les quotients familiaux en deçà du seuil est appliquée. L'Aide au Temps Libre (ATL) et les « tickets colonie » sont acceptés

18. Mise en place espace Ado

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- la pérennisation de l'espace ADO, les mercredis et samedis après-midi sur les 36 semaines de temps scolaire.
- Donne Tout pouvoir à Monsieur le Maire pour cela.
- Fixe la participation annuelle à 10 € payable au prorata de l'ouverture de cet espace.

19. Adhésion au Système National d'enregistrement de demande de logement social

L'article L 441-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, issu de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, a créé une obligation d'enregistrement, au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social.

Les demandeurs ont ainsi la garantie du suivi de leur demande. Ils disposent de l'assurance que leur demande est effectivement prise en compte et, en cas d'attente anormalement longue mesurée par le système d'enregistrement, cette même demande pourra bénéficier d'un examen prioritaire par la Commission Départementale de Médiation.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet à la collectivité d'une part, d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement (accès à l'ensemble des demandes du département pour les communes réservataires et accès aux demandes ayant identifié la commune pour les autres), et d'autre part, de proposer à ses administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Considérant que ce service de proximité visant à faciliter l'accès au logement est de nature à satisfaire les usagers, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide:

- De devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique Départemental
- D'utiliser pour ce faire le système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social
- D'autoriser le maire à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

20. Rapport d'activité de la C.C. Terre des 2 Caps

Le Conseil Municipal a pris acte sans observation du rapport d'activité de la terre des deux Caps

21. Rapport Prix Qualité Service des services Assainissement Collectif et Non collectif, déchets et Eau Potable de la CCT2Caps

Le Conseil Municipal a pris acte sans observation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics gérés par la CCT2C

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h10

Le Maire


Nicolas Lœuillet

